

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

Fax : 03-87-75-68-71

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017

Le cinq octobre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 28 septembre 2017).

Étaient présents :

Mmes Véronique DAL BORGIO, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Ann-Pascale MARIGNY, Nadine GARCIA, Viviane TOUSSAINT, Martine GILLARD,; MM. Frédéric BERTRAND, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Thierry GRANDJEAN.

Étaient absents excusés : Mr Jean-Claude BASTIEN, (procuration à Jean-Michel GUERNÉ), Monsieur Georges CHIRRE (procuration à ----), Marie-Claire GUILLOTON (procuration à Nadine GARCIA), Vincent TILLEMENT (procuration à Viviane TOUSSAINT), Sylvie BURGER (procuration à Monique LEYDER,

Était absent non excusé : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame Monique LEYDER

---

#### **1 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Sur l'exposé de Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, premier adjoint au Maire délégué aux finances, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'approuver, à l'unanimité, les modifications apportées aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2017 telles que présentées ci-dessous :

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Opération</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
139 (rénovation mairie)	2313	+200.000 €
142 (bâtiments)	21318	-150.000 €
143 (parking de la gare)	2315	-50.000 €

## **2 – AIDE SOCIALE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

**ACCEPTE** la prise en charge d'une facture d'électricité au titre du CCAS pour un montant de 89,62€

**DIT** que cette dépense sera prélevée sur l'article 6713 et pour ce faire, accepte la modification budgétaire suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
022 (dépenses imprévues)	022	-100 €
67 (dépenses exceptionnelles)	6713	+100 €

## **3 – CONVENTION BLES ACTES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de souscription entre la Commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificat électronique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Moselle

## **4 – ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE METZ MÉTROPOLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le projet de modification du PLH 2011-2017 de Metz Métropole sous réserve que les objectifs fixés dans le projet de modification pour la commune de PELTRE soient maintenus à 150 logements comme initialement prévu par le SCOT.

Peltre, le 5 octobre 2017

Le Maire,

**Original signé**

Walter KURTZMANN